



AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
4 MARS 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'une séance extraordinaire aura lieu mardi le 4 mars 2025 à 17 h, au centre communautaire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie situé au 10 rue du Centre, Lac-Sainte-Marie, Québec.

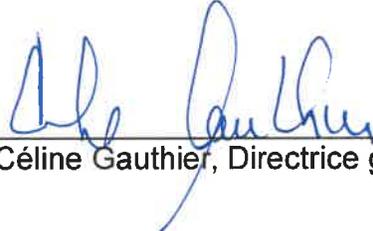
L'ordre du jour portera sur les sujets suivants :

- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-001 révisant et remplaçant le règlement du plan d'urbanisme numéro 92-10-01
- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-002 remplaçant le règlement de zonage numéro 92-10-02
- Avis de motion – règlement numéro 2024-08-003 remplaçant le règlement de lotissement numéro 92-10-03
- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-004 remplaçant le règlement de construction numéro 92-10-04
- Avis de motion – règlement numéro 2024-08-005 remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 2023-05-001
- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-007 sur les plans d'aménagement d'ensemble
- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-008 remplaçant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2018-06-002
- Avis de motion - règlement numéro 2024-08-009 sur les usages conditionnels

- Avant-projet de lotissement – secteur lac Heney (projet Greenberg);
- Avant-projet de lotissement – secteur ch. Grand Poisson-Blanc;
- Avant-projet de lotissement – secteur Kuujjacq

Le présent avis est donné conformément à l'article 152 du code municipal.

Donné à Lac-Sainte-Marie, Québec
Ce 26 février 2025



Céline Gauthier, Directrice générale